

**APPENDIX OF FORMS
FORM 62J**

**FORMULAIRE
FORMULE 62J**

REQUEST FOR STATUS REPORT

**DEMANDE DE RAPPORT SUR
L'ÉTAT DE L'INSTANCE**

*(Court, Court of Appeal File Number,
Style of Proceeding)*

*(Cour; N° du dossier d'appel;
Intitulé de l'instance)*

**REQUEST FOR STATUS REPORT
(FORM 62J)**

**DEMANDE DE RAPPORT SUR
L'ÉTAT DE L'INSTANCE
(FORMULE 62J)**

TO: *(name and address of the appellant's solicitor of record, or of the appellant where not represented by a solicitor of record)*

DESTINATAIRES : *(nom et adresse de l'avocat commis au dossier de l'appellant, ou nom et adresse de l'appellant s'il n'a pas commis d'avocat au dossier)*

(Where Request is addressed to appellant's solicitor of record) You are the solicitor of record for the appellant(s) in this appeal.

(Lorsque la demande s'adresse à l'avocat commis au dossier de l'appellant) Vous êtes l'avocat commis au dossier de l'appellant (des appelants) dans le présent appel.

More than 4 months have elapsed since the date of the order, decision or judgment appealed from and the appeal has not been perfected.

Plus de 4 mois se sont écoulés depuis la date de l'ordonnance, de la décision ou du jugement porté en appel et l'appel n'a pas été mis en état.

Under Rule 62.15.1 you are required to inform me in writing, within 30 days, of the present status of the appeal and of any reason why it has not been perfected. You are required to send a copy of your response to the solicitors of record and to the parties to the appeal who do not have a solicitor of record. Your response will be submitted to a judge of the Court of Appeal who will determine what further steps should be taken under Rule 62.15.1.

En vertu de la règle 62.15.1 vous êtes tenu de m'informer par écrit, dans un délai de 30 jours, de l'état actuel de l'appel et de toute raison pour laquelle il n'a pas encore été mis en état. Vous êtes tenu d'envoyer une copie de votre réponse aux avocats commis au dossier et aux parties à l'appel qui n'ont pas commis d'avocat au dossier. Votre réponse sera soumise à un juge de la Cour d'appel qui déterminera quelles autres mesures prendre en vertu de la règle 62.15.1.

If the appellant wishes to discontinue the appeal, you should file the Notice of Discontinuance forthwith.

Si l'appelant veut se désister de son appel, vous devriez immédiatement déposer un avis de désistement.

DATED at, this day of, 20

FAIT à le 20

*Court
Seal*

*Sceau
de la Cour*

(Registrar of the Court of Appeal)

(Registraire de la Cour d'appel)

Copies to: *(names and addresses of the other solicitors of record and of the parties to the appeal who do not have a solicitor of record)*

Copies à : *(noms et adresses des autres avocats commis au dossier et des parties à l'appel qui n'ont pas commis d'avocat au dossier)*